

HUDL ADDENDUM SUR LE MATÉRIEL

Le présent Addendum sur le matériel Hudl (« **Addendum sur le matériel** ») est un Addendum soit (a) au Contrat signé entre Hudl et le Client, soit, s'il n'y en a pas, (b) au Contrat cadre de souscription disponible à la page <https://www.hudl.com/legal/agreements/master-subscription> (dans les deux cas, le « **CCS** ») et il est conclu à la Date de prise d'effet identifiée dans le premier Formulaire de commande qui fait référence au Matériel. Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans le présent Addendum sur le matériel ont la signification qui leur est attribuée dans le CCS. Le CCS, tout Formulaire de commande applicable et le présent Addendum sur le matériel régissent l'achat et l'usage du Matériel par le Client. En cas de conflit entre le CCS, un Formulaire de commande et/ou le présent Addendum sur le matériel, l'ordre de préséance suivant s'appliquera : Les Formulaires de commande prévaudront sur l'Addendum sur le matériel uniquement à l'égard de l'objet du Formulaire de commande et le présent Addendum sur le matériel prévaudront sur le CCS uniquement à l'égard de l'achat et de la réception du Matériel par le Client. Le présent Addendum sur le matériel fait partie intégrante du CCS et y est incorporé.

1. Livraison. Le Matériel sera livré au lieu du Client indiqué dans le Formulaire de commande (« **Point de livraison** »). Hudl s'efforcera de manière commercialement raisonnable de livrer tout le Matériel dans un délai raisonnable après acceptation du Formulaire de commande par Hudl, sous réserve de disponibilité du Matériel. Toutes les dates d'expédition fournies par Hudl sont approximatives et ne sont pas garanties. Si Hudl effectue des expéditions partielles, le Client n'est pas libéré de ses obligations d'accepter les livraisons restantes. Chaque expédition constituera une vente séparée, et le Client devra payer pour les unités expédiées selon le CCS et le bon de commande, que cet expédition soit une exécution complète ou partielle de la commande. Hudl ne sera pas tenu d'effectuer la livraison pour tout Matériel pour lequel le Client n'a pas fourni d'instructions d'expédition ou d'autres informations requises par Hudl. Sauf indication contraire sur le Formulaire de commande, le Client est responsable de toutes les taxes et frais similaires dus sur la vente qui ne sont pas des taxes ou droits d'importation/exportation et Hudl est responsable des taxes et droits d'importation/exportation. Le Client reconnaît que la livraison du Matériel pourra être soumise aux lois sur l'importation et l'exportation et le Client convient de fournir rapidement à Hudl toute information raisonnablement requise par Hudl en ce qui concerne le respect desdites lois sur l'importation et l'exportation. Hudl n'est pas responsable de tout retard dans la livraison dû aux lois sur l'importation et l'exportation ou tout acte ou omission de la part du Client. Si Hudl est incapable d'obtenir une licence d'importation pour quelque raison que ce soit, le Client s'engage à assister Hudl dans l'obtention d'une telle licence d'importation ou à obtenir la licence d'importation à la demande de Hudl. Hudl réserve le droit de reprogrammer ou d'annuler toute partie ou la totalité d'une commande dans la mesure nécessaire du fait des lois sur l'importation et l'exportation. Le Client s'engage à ne pas déplacer ou utiliser le Matériel à l'extérieur du pays (ou dans le cas d'un pays de l'Union européenne, l'Union européenne) où Hudl a expédié le Matériel (Point de livraison). À moins d'indication contraire dans le Formulaire de commande, les commandes ne peuvent être reportées ou annulées par le Client pour quelque raison que ce soit. Sauf indication contraire dans le Formulaire de commande, les commandes ne pourront pas être reprogrammées ou annulées par le Client pour tout motif. Hudl n'est pas responsable de tout défaut de livraison du Matériel sauf si le Client fournit à Hudl une notification écrite dudit défaut de livraison dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle le Matériel aurait dû être reçu dans le cours normal des événements. La responsabilité exclusive de Hudl pour le défaut de livraison du Matériel sera limitée au remplacement du Matériel dans un délai raisonnable ou à l'ajustement de la Facture pour refléter la quantité réelle livrée.
2. Titre. Le risque de perte et le titre de propriété du Matériel (excluant tout Logiciel intégré) sont transférés au Client lors de la livraison du Matériel au Point de livraison (« **Livraison** »).
3. Inspection ; Matériel non-conforme. Le Client devra inspecter le Matériel dans les trente (30) jours suivant l'expédition (« **Période d'inspection** »). Le Client accepte le Matériel à moins qu'il informe Hudl par écrit de tout Matériel non-conforme au cours de la Période d'inspection et fournit ladite preuve par écrit ou toute autre documentation dans la mesure où cela est raisonnablement requis par Hudl. « **Matériel non-conforme** » désigne le Matériel qui n'est pas comme décrit dans le Formulaire de commande. Si le Client informe en temps utile Hudl de tout Matériel non-conforme, Hudl, à sa discrétion exclusive, (i) remplacera ledit Matériel non-conforme par du Matériel conforme ou (ii) créditera ou remboursera les Frais associés audit Matériel non-conforme, ainsi que toutes les dépenses d'expédition et de traitement raisonnables engagées par le Client à cet égard. Le Client expédiera, à ses frais et risque de perte, le Matériel non-conforme à l'adresse indiquée par Hudl au Client dans toutes instructions de retour. Si Hudl choisit de remplacer le Matériel non-conforme, après avoir reçu l'expédition du Matériel non-conforme par le Client, Hudl expédiera au Client le Matériel remplacé au Point de livraison, aux frais et au risque de perte du Client. Le Client reconnaît et accepte que les recours énoncés dans la présente Section 3 sont les seuls et uniques recours du Client pour la livraison de Matériel non-conforme.

4. Garanties de Hudl. Hudl garantit au Client que le Matériel de Hudl sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication pour une période de deux (2) ans suivant la Livraison du Matériel de Hudl au Client (« **Période de garantie** »). La garantie de la présente Section 4 ne s'appliquera pas si le matériel Hudl a été : (i) mal utilisé, abusé, endommagé, manipulé de façon inadéquate, ou toute autre utilisation contraire aux instructions émises par Hudl, (ii) utilisé dans des conditions environnementales anormales, telles que, à titre d'exemple, l'exposition à l'eau, à l'humidité et/ou à des températures élevées, ou (iii) a été reconstruit, réparé ou modifié par une partie autre que Hudl ou ses Affiliés. Sauf là où le Droit applicable l'interdit, cette garantie n'est pas transférable et est limitée à l'acheteur original et au pays où le produit a été expédié (le Point de livraison). Cette garantie confère au Client des droits légaux spécifiques, et le Client peut également avoir d'autres droits, y compris une durée de garantie plus longue qui peut varier en fonction des lois locales. En ce qui concerne toute violation de la garantie énoncée dans cette Section 4, Hudl pourra, à sa seule discrétion, soit : (i) réparer le Matériel de Hudl en utilisant des pièces neuves ou remises à neuf, (ii) remplacer le Matériel de Hudl par du Matériel neuf ou remis à neuf, ou (iii) créditer ou rembourser le prix de ce Matériel de Hudl, à condition que le Client suive le processus de la Section 7 pour retourner ce Matériel de Hudl à Hudl. La garantie limitée énoncée dans la présente Section 4 s'applique à toute réparation, pièce de rechange ou Matériel de remplacement pour le reste de la Période de garantie. Tout le Matériel ou les pièces remplacés, ainsi que tout le Matériel ou les pièces pour lesquels un remboursement est accordé, deviendront la propriété de Hudl sur réception par Hudl du Matériel ou de la pièce en vertu de la Section 7. Les recours du Client en vertu de la présente Section 4 sont conditionnés à ce que le Client avise Hudl, par écrit, de toute prétendue réclamation en vertu de la présente Section 4 avant l'expiration de la Période de garantie et à ce que Hudl détermine raisonnablement que le Matériel de Hudl est défectueux. Les recours énoncés dans la présente Section 4 seront le seul et unique recours du Client et la seule responsabilité de Hudl pour toute violation de la garantie limitée énoncée dans la présente Section 4. Aux fins du présent Addendum sur le matériel et du CCS, tout accessoire inclus ou fourni pour utilisation avec le matériel de Hudl, incluant sans limitation, les télécommandes, les trépieds, les batteries externes, les vestes, les montres intelligentes, les courroies de poitrine, et tout appareil ou équipement qui n'est pas attaché de façon permanente au Matériel de Hudl sera considéré comme étant du Matériel non-Hudl. Le Client reconnaît que la présente Section 4 ne s'applique pas au Logiciel compatible avec le matériel.
5. Exclusion de responsabilité. **CHAQUE PARTIE CONVIENT QUE, POUR LA CONCLUSION DU PRÉSENT ADDENDUM SUR LE MATÉRIEL, ELLE NE S'EST PAS FONDÉE SUR TOUT CONSEIL, INFORMATION OU DÉCLARATION, ORAL OU ÉCRIT, OBTENU DE LA PART DE L'AUTRE PARTIE OU AUTREMENT ET QU'AUCUNE GARANTIE N'EST FORMULÉE À L'EXCEPTION DES GARANTIES EXPRESSÉMENT ÉNONCÉES DANS LA SECTION 4 DU PRÉSENT ADDENDUM SUR LE MATÉRIEL. LE CLIENT RECONNAIT ET CONVIENT QUE LE MATÉRIEL NON-HUDL PEUT FAIRE L'OBJET DE GARANTIES DISTINCTES FOURNIES PAR SON OU SES FABRICANTS LORSQUE LESDITES GARANTIES SONT TRANSFERABLES. LES GARANTIES DE LA SECTION 4 DU PRÉSENT ADDENDUM SUR LE MATÉRIEL NE S'APPLIQUENT PAS AU MATÉRIEL NON-HUDL ET HUDL REJETTE STRICTEMENT TOUTES LES GARANTIES CONCERNANT LE MATÉRIEL NON-HUDL. SAUF DANS LA MESURE EXPRESSÉMENT ET SPÉCIFIQUEMENT PRÉVUE DANS LE PRÉSENT ADDENDUM SUR LE MATÉRIEL : (A) LE CLIENT ASSUME LA RESPONSABILITÉ EXCLUSIVE POUR LES RÉSULTATS OBTENUS DE L'UTILISATION DU MATÉRIEL ET DES PRODUITS ASSOCIÉS ET POUR LES CONCLUSIONS TIRÉES DE LADITE UTILISATION ; (B) HUDL ET SES AFFILIÉS N'ASSUMERONT AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR DES ERREURS OU DES OMISSIONS DANS TOUTE INFORMATION OU CONTENU, TOUTE INSTRUCTION, SCRIPT OU RESSOURCE DU CLIENT FOURNIE À HUDL OU SES AFFILIÉS PAR LE CLIENT EN RELATION AVEC LE MATÉRIEL, OU TOUTE MESURE PRISE PAR HUDL OU SES AFFILIÉS SELON LES INSTRUCTIONS DU CLIENT ; (C) AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE SORTIE QUE CE SOIT SELON LAQUELLE LE MATÉRIEL RESPECTERA LES EXIGENCES DU CLIENT N'EST FORMULÉE OU OFFERTE ; (D) TOUTES LES GARANTIES, DÉCLARATIONS, CONDITIONS ET TOUTES LES AUTRES DISPOSITIONS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT IMPLICITES PAR LA LOI OU LA COMMON LAW, Y COMPRIS TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON SONT, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, EXCLUES DU PRÉSENT ADDENDUM SUR LE MATÉRIEL ; ET (E) SAUF DANS LE CAS EXPRESSÉMENT PRÉVU DANS LA SECTION 4. LE MATÉRIEL EST FOURNI AU CLIENT « EN L'ÉTAT ». HUDL N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'INSTALLATION ET À L'UTILISATION CORRECTES DU MATÉRIEL. IL EST DE LA SEULE RESPONSABILITÉ DU CLIENT ET DE SES UTILISATEURS AUTORISÉS D'INSTALLER ET D'UTILISER CORRECTEMENT LE MATÉRIEL CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS QUI L'ACCOMPAGNENT, DE VEILLER À CE QUE LE MATÉRIEL FONCTIONNE EN TOUTE SÉCURITÉ ET DE FAIRE PREUVE À TOUT MOMENT D'UNE ATTENTION ET D'UNE PRUDENCE RAISONNABLES. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LE CLIENT ACCEPTE D'INDEMNISER HUDL POUR TOUTE RÉCLAMATION DE TIERS RÉSULTANT DU FAIT QUE LE CLIENT N'A PAS INSTALLÉ ET UTILISÉ LE MATÉRIEL CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS QUI L'ACCOMPAGNENT.**

6. Remplacement volontaire. La présente Section ne s'applique que lorsque (i) le Matériel de Hudl est utilisé avec (et est nécessaire pour utiliser) un abonnement actif à un Logiciel ou à des Services (« **Abonnement connexe** ») ; (ii) le Matériel de Hudl n'a pas été endommagé en raison de la négligence, de l'imprudence ou des actions intentionnelles d'une partie autre que Hudl ou ses Affiliés ou l'un de leurs fournisseurs de services ; et (iii) le Matériel de Hudl n'est pas couvert par la Section 4 du présent Addendum sur le matériel. Si le Matériel de Hudl est endommagé ou autrement incapable d'exécuter le Logiciel compatible avec le matériel pendant la Durée de l'entente pour laquelle le Client s'est engagé à payer pour le Logiciel compatible avec le matériel et que ce Matériel de Hudl n'est pas admissible au remplacement ou à la réparation en vertu de la Section 4 de cet Addendum sur le matériel (« **Matériel de Hudl couvert** »), Hudl, sous réserve des dispositions de la présente Section 6 et à sa seule discrétion, (i) réparera le Matériel de Hudl en utilisant des pièces neuves ou remises à neuf, ou (ii) remplacera le Matériel de Hudl par du Matériel neuf ou remis à neuf, à condition que le Client suive le processus décrit à la Section 7 pour retourner le Matériel de Hudl couvert à Hudl. Les recours énoncés dans la présente Section 6 sont les seuls et uniques recours du Client pour le Matériel de Hudl couvert. Tout le Matériel retourné deviendra la propriété de Hudl lors de la réception par Hudl du Client conformément à la Section 7. Tout Matériel réparé ou de remplacement peut se qualifier pour une réparation ou un remplacement en vertu de cette Section 6 dans la même mesure que le Matériel de Hudl couvert original. Hudl peut exiger du Client qu'il paie les frais d'expédition ou le coût de telles réparations, si Hudl détermine raisonnablement que le dommage est dû à la négligence, à l'imprudence ou aux actions intentionnelles du Client. Si Hudl décide d'exiger des frais d'expédition ou de réparation, Hudl en informera le Client avant d'encourir de tels frais. Tout matériel ou pièce de Hudl réparé ou remplacé sera sujet aux mêmes termes légaux que le matériel original de Hudl. Pour plus de clarté, lorsqu'un Abonnement connexe est renouvelé, Hudl ne fournit pas de nouveau Matériel ou de Matériel de remplacement à moins que les conditions de la Section 4 ou de la Section 6 ne soient respectées. Pour les besoins de cet Addendum sur le matériel, « **Logiciel compatible avec le matériel** » signifie tout Logiciel ou Service qui est acheté sur une base récurrente et qui est nécessaire pour utiliser le Matériel de Hudl, incluant sans limitation, la caméra Focus de Hudl.
7. Processus de retour. Le Client doit contacter son représentant Hudl pour un retour ou une réparation. Hudl confirmera le retour ou le remplacement demandé après que Hudl ait déterminé que le Matériel de Hudl est éligible au remplacement ou à la réparation en vertu de la Section 4 ou 6 de cet Addendum sur le Matériel. Hudl expédiera le Matériel de Hudl remplacé ou réparé au Client soit, au choix de Hudl, avant la réception du Matériel de Hudl défectueux ou après la réception du Matériel de Hudl défectueux. Sur confirmation par Hudl du remplacement ou de la réparation, le Client devra, dans les quinze (15) jours, retourner le Matériel défectueux selon les instructions de Hudl. Dans les deux cas, le Client expédiera, aux frais de Hudl, le Matériel défectueux à l'adresse spécifiée par Hudl dans l'emballage original du Matériel ou dans un emballage également protecteur (qui peut être fourni par Hudl à sa seule discrétion) avec toute documentation requise. Hudl peut choisir à sa seule discrétion d'expédier le Matériel de remplacement avant la réception du Matériel défectueux ; dans un tel cas, si Hudl ne reçoit pas le Matériel défectueux du Client dans les soixante (60) jours suivant l'expédition du Matériel de remplacement par Hudl, Hudl peut, à sa seule discrétion et sans autre avis au Client, facturer, ou ordonner au revendeur ou distributeur concerné de facturer, le Client pour tout ce Matériel de remplacement au montant déterminé par Hudl à sa seule discrétion et le Client paiera cette facture dans les trente (30) jours suivant la réception de cette facture.
8. Dispositions diverses.
 - a. Caméras Focus de Hudl. Le Client s'engage à se conformer au Droit applicable en ce qui concerne son accès et son utilisation de tout Matériel qui inclut une caméra, y compris, sans s'y limiter, toute obligation de publier un avis informant de l'enregistrement, et en ce qui concerne l'utilisation de toutes les Données partagées reçues par le Client en vertu du présent Addendum sur le matériel, de l'Addendum sur le réseau d'échange Focus (le cas échéant) et du CCS.
 - b. Matériel portable. Le Client reconnaît que le Matériel portable et tous les Produits et données associés ne sont pas destinés à être utilisés à des fins médicales ou de soins de santé ou par des professionnels de la santé. Le Client déclare que lui-même et ses Utilisateurs autorisés ne sont pas des professionnels de la santé et qu'ils n'utilisent pas les Produits à des fins de soins de santé. En ce qui concerne les Données de performance, le Client s'engage à obtenir le consentement écrit, conformément à la législation applicable en matière de protection de la vie privée, de tous les Utilisateurs du matériel dont les données personnelles sont collectées, stockées ou traitées conformément au CCS.
 - c. Logiciel intégré. Des logiciels propriétaires pourront être installés sur le Matériel (« **Logiciel intégré** »). Le Logiciel intégré sera considéré comme un Logiciel.
 - d. Conditions 4G. Si le Matériel de Hudl inclut des capacités de données 4G, le Client accepte que les Conditions 4G disponibles à la page <https://www.hudl.com/legal/agreements/wireless-data> (les « **Conditions 4G** ») s'appliquent à ces capacités de données sans fil et que Hudl puisse mettre à jour les Conditions 4G moyennant un préavis de trente (30) jours en fournissant un avis par courriel aux administrateurs de l'équipe sur le compte du Client.

e. Produits terminaux Stripe.

- Un « **Produit terminal Stripe** » est un produit matériel, un instrument ou une pièce d'équipement de Stripe, et comprend les appareils physiques de Point de Vente (POS), les accessoires, les composants et les pièces détachées, ainsi que le Logiciel du Terminal Stripe (défini ci-dessous).
 - Le « **Logiciel du Dispositif terminal Stripe** » est défini dans le Contrat de licence de logiciel pour l'utilisateur final situé à l'adresse <https://stripe.com/legal/terminal-device-eula> (« **CLUF du Dispositif terminal Stripe** ») et fait l'objet d'une licence d'utilisation.
 - En ce qui concerne l'achat et l'utilisation de tout Matériel qui est un Produit terminal Stripe, le Client accepte les [Conditions d'achat du Terminal Stripe](https://stripe.com/legal/terminal-purchase) disponibles à l'adresse <https://stripe.com/legal/terminal-purchase>, (comme s'il achetait directement auprès de Stripe) et les [Conditions des services du Terminal Stripe](https://stripe.com/legal/terminal), disponibles à l'adresse <https://stripe.com/legal/terminal>, le cas échéant. En outre, le Client, et l'utilisation par le Client des Produits terminaux Stripe, doit se conformer au CLUF du Dispositif terminal Stripe. Le Client s'engage à n'utiliser les Produits terminaux Stripe que dans le pays où Hudl a initialement expédié ce Matériel (le Point de livraison). Le Client s'engage à (i) ne pas revendre ou distribuer les Produits terminaux Stripe à toute autre partie ; (ii) ne pas utiliser les Produits terminaux Stripe à des fins de benchmarking ou de tests similaires ; (iii) ne pas être engagé ou bénéficier d'activités que Stripe a identifiées comme étant des activités restreintes telles que listées sur <https://stripe.com/restricted-businesses>; et (iv) ne pas s'engager dans une conduite illégale en utilisant les Produits terminaux Stripe ou utiliser les Produits terminaux Stripe à des fins personnelles, familiales ou domestiques ou à d'autres fins non-commerciales. Les Produits terminaux Stripe sont du Matériel non-Hudl.
- f. Survivance. Toute disposition du présent Addendum sur le matériel qui, par ses termes ou sa nature, est destinée à continuer au-delà ou à être exécutée après l'expiration, la résiliation ou l'annulation du présent Addendum sur le matériel, survivra.

Mise à jour : 2 juillet 2024